

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 décembre 2009

Etaient présents : M. Gérard PELAMATTI, Maire, Mm. DUGLAND, CARLIER, COSTE, METIVIER, Melle PHILIPPON, Mmes JACOB, HUREAU, RENOULT et VAILLANT.

Etait excusé : M. BEAUFORT (pouvoir à M. Dugland)

La séance est ouverte à 19h30. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2009. Signature du registre.

2/ Délibérations

- a) **Transfert de la compétence transport:** Suite à la dissolution du SITUACT et la reprise par la CCRCT de la compétence transport, il est nécessaire de transférer également les comptes financiers du SITUACT. Après examen des comptes par la commission transport de la CCRCT et les différents scénarios envisagés pour le calcul de la charge à transférer, le montant de la charge transférée à la CCRCT au 1^{er} janvier 2009, est fixée à 27804,97 €. Les Conseils municipaux des communes adhérentes à la CCRCT doivent au préalable se prononcer, par délibération, sur l'approbation de ce montant avant tout transfert. Délibération adoptée à l'unanimité.
- b) **Prise de la compétence contribution au fonctionnement du SDIS « contingent incendie » à compter du 1^{er} janvier 2010 :** Jusqu'à aujourd'hui chaque commune verse au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Sécurité) une contribution « contingence incendie » Cette contribution sera désormais versée par la CCRCT et viendra en déduction de la compensation financière versée par la CCRCT aux communes adhérentes. Cette prise de compétence permettra à la CCRCT de percevoir une compensation financière de l'Etat ce qui n'est pas le cas actuellement. Il s'agit donc d'une recette financière complémentaire non négligeable inscrite au budget de la CCRCT. Les communes continueront également de percevoir cette compensation de l'Etat. Les Conseils municipaux des communes adhérentes à la CCRCT doivent au préalable se prononcer, par délibération, sur l'approbation de cette prise de compétence. Délibération adoptée à l'unanimité.
- c) **Convention fourrière :** Chaque commune est tenue, de par la loi, d'avoir une fourrière municipale pour les animaux errants ou, à défaut, une convention avec un organisme agréé, en l'occurrence la SPA. N'ayant pas de fourrière municipale ni les moyens financiers d'en créer une, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la SPA qui se chargera des opérations de fourrière sur le territoire de la commune. La dépense engagée (40 €) sera inscrite au budget. Délibération adoptée à l'unanimité.
- d) **Adhésion au SARCT des communes d'Epieds et de Villeneuve sur Fère :** La commission ANC du SARCT s'est réunie pour étudier la demande d'adhésion des communes d'Epieds et de Villeneuve sur Fère. La commission a émis un avis favorable à l'adhésion de ces deux communes au vu des études effectuées (Zonage collectif / non collectif, impact sur le milieu, coût estimatif des travaux, etc.) Les Conseils municipaux des communes adhérentes au SARCT doivent au préalable se prononcer, par délibération, sur l'approbation de cette adhésion. Délibération adoptée à l'unanimité.

- e) **Adhésion de la commune à l'association « Paysage de Champagne »** : Le but de cette association est de faire classer lesdits paysages au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. A défaut d'informations suffisantes, la proposition est rejetée à l'unanimité.
- f) **Vente d'une maison d'habitation** : La SA d'HLM LOGIVAM sollicite notre accord pour la vente d'un pavillon sis 23 résidence Les Grèves. Le Conseil Municipal n'a aucune objection à formuler et donne son accord à cette vente. Délibération adoptée à l'unanimité.

3/ Point sur les dossiers en cours :

- a) **Demandes de subventions** : Les dossiers de demandes de subventions auprès du CDDL pour la période 2010 – 2012. Aire multisports (30% sur 2010 - 2011- 2012) et Atribus (26% sur 2010) ont été déposés en temps et heure. Les réponses ne seront connues officiellement que début 2010 mais nous savons dès à présent que nos demandes ont été prises en compte ainsi que le montant approximatif de ces subventions (11160 € pour 2010, 3120 € pour 2011 et 10329 € pour 2012) Un autre dossier de subvention sera déposé auprès de la CCRCT avant le 31/12/2009 pour le financement partiel de l'abri bus du pressoir dans le cadre des fonds de concours. Nous avons encore à solliciter la CAF et Mme la Députée pour les fonds parlementaires.
- b) **Travaux programmés en 2010** : Les différents devis demandés ont quelques difficultés à nous parvenir. Les entreprises contactées seront relancées puisque ces chiffres nous sont indispensables pour établir le budget primitif 2010 :
- 1) Réfection des bordures et trottoirs carrefour rue de Rome / Mairie : un seul devis pour un montant de 62000 € environ. Un emprunt sera sans doute nécessaire pour faire face à la dépense.
 - 2) Terrassement pour le «City Stade » : pas de devis disponible actuellement.
 - 3) Eclairage public : En attente de l'USEDA
- c) **Solutions pour l'accès « handicapé » de la Mairie** : Lors du Salon des Maires, nous avons vu plusieurs aménagements possibles notamment une rampe et un ascenseur qui nous semblent des solutions viables. Les fournisseurs seront contactés pour une estimation des coûts.
- d) **Réorganisation des horaires** : Après une année complète de fonctionnement, il apparaît nécessaire de réorganiser les horaires d'ouverture au public de la Mairie et des permanences des élus. Très présent en Mairie, nous sommes souvent (et parfois trop) dérangés en dehors des horaires normaux. Il est parfois difficile à notre secrétaire ou à nous mêmes d'avoir un travail suivi alors que certaines tâches demandent concentration et tranquillité. Après réflexion collective, les nouveaux horaires seront les suivants :

Secrétariat :

Fermé : le lundi et le mardi

Ouvert : le mercredi de 16h à 18 h

le jeudi de 17h à 19h

le vendredi sur rendez-vous

le samedi de 9h30 à 11h30

Permanences des élus :

le jeudi de 18h à 19h

le samedi de 9h30 à 11h30

Ces nouveaux horaires seront diffusés à l'ensemble de la population avant leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

- e) **Montant des dépenses engagées** : Nous pouvons maintenant faire le bilan des dépenses engagées pour la rénovation du secrétariat, le changement de mobilier. L'ensemble des dépenses s'élève à 10874,40 €.
Le contrat location et de maintenance (dépannage et fourniture des consommables) du photocopieur est signé avec Bureau 02. Le montant mensuel est fixé à 300 € par trimestre auquel il convient d'ajouter le coût des photocopies noires et couleurs.
- f) **Collecte sélective et obligations de sécurité** : Devant l'augmentation des accidents du travail lors des collectes sélectives, un audit a été effectué pour déterminer les pratiques à risques pour les véhicules et personnels effectuant la collecte sur la commune. Il nous a été rappelé, notamment, que les marches arrière étaient interdites. Il nous est donc demandé de prévoir deux aires de retournement des camions de collecte, l'une en haut du chemin de Champillon, l'autre en bas de la rue du cimetière. La collecte dans la rue du Carrefour pose également problème. Nous attendons le rapport de SUEZ – SITA afin d'avoir des informations complémentaires. Des aménagements au cours de l'année 2010 sont à prévoir afin d'être en conformité avec les textes.
- g) **Travaux du Gaz** : Obligation sera faite à TPL et GrDF de remettre en état les voiries avant la période des Fêtes. La réfection du réseau eaux pluviales endommagé au niveau du carrefour de la rue de Champillon sera à la charge de GrDF.
- h) **CCAS : Repas des Aînés du 6 décembre 2009** : Tout est prêt. 64 personnes sont inscrites. Le traiteur est réservé et a reçu l'inventaire du matériel de cuisine disponible. Les ronds de serviette sont gravés. Les colis pour les absents sont commandés. Les musiciens arriveront vers 10h00 pour s'installer. Le sapin, l'installation de la salle et la décoration se feront le samedi 4 décembre après-midi.
- i) **Fête de Noël** : Les cadeaux sont arrivés. L'emballage et l'étiquetage seront effectués dans la semaine. L'installation de la salle se fera le dimanche 20 décembre au matin. Le Père Noël est prévenu.
- j) **Illuminations** : Elles seront installées prochainement, en fonction de l'avancement des travaux du gaz, là où cela sera possible sans mettre en danger les bénévoles qui nous aident ou perturber d'avantage la circulation automobile.
- k) **Situation de la société LVP** : L'atelier a été déménagé vers d'autres locaux. Le logement restera occupé jusqu'en avril. Il apparaît qu'un certain nombre de loyers sont en retard ainsi que la régularisation des charges pour un montant d'environ 7000 €. Un courrier sera adressé au locataire des lieux pour apurer les comptes avant son départ définitif.

6/ Informations diverses :

- a) **Commission Cadre de Vie** : La commission se réunira le 10 décembre 2009 pour la mise en place des décorations de Noël dans le village.
- b) **Compte rendu de la réunion Crédit Agricole du 26 novembre 2009** : Il s'agissait essentiellement d'une prise de contact sur les services proposés aux collectivités territoriales par cette banque en matière de lotissement, d'assurance et de prêt bancaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.